

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

### Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 20 h. En l'absence du maire M. Serge Dubé et du conseiller M. Jacques Frappier, c'est le maire suppléant, M. Claude Frappier, qui préside l'assemblée. Il y a quatre (4) citoyens présents dans l'assemblée.
2. L'**ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. Le **procès-verbal** de la séance ordinaire du 10 août a été adopté à l'unanimité.
4. Un **relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les **comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il y avait lieu d'apporter des ajustements quant à la désignation des signataires autorisés pour les paiements effectués à partir du compte que la Municipalité détient à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie. Il a été résolu à l'unanimité de signifier à la Caisse que **tous les chèques et ordres de paiements de la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire ( ou le maire suppléant ) et le directeur général ( ou la directrice générale adjointe )**. Cette résolution précise ou réitère également le cadre dans lequel le directeur général et la directrice générale adjointe doivent opérer pour la gestion des transactions et des opérations avec la Caisse.
7. Le maire et le directeur général ont été autorisés à l'unanimité à **signer l'entente intermunicipale avec Charette et Saint-Barnabé pour le partage de certaines dépenses reliées au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme**; M. Mario Dion est maintenant à l'emploi des trois municipalités.
8. En l'absence du maire, le maire suppléant n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre concernant le secteur de l'administration générale.

### Sécurité publique

9. Aucun dossier pour décision et la conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information à transmettre.

### Transport

10. Dans le dossier du pavage et de la réfection des chemins des Allumettes, du Canton-de-la-Rivière et des Pins, il a été résolu à l'unanimité d'**accepter le décompte progressif no. 1 et de verser 609 753,30 \$ à Construction & Pavage Portneuf de Saint-Marc-des-Carrières**.
11. **À certains endroits sur le chemin des Allumettes, il est nécessaire d'empierrier les accotements afin de les protéger de l'érosion et d'éviter des bris du pavage**. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux d'empierrement requis et que ces travaux soient effectués en régie

interne, avec de la pierre que la municipalité possède déjà, sous la surveillance de la firme *Les Services exp inc.*.

12. Lors de la séance du mois de juin dernier, le conseil municipal avait donné son accord à la modification d'un ponceau sur le chemin de la Belle-Montagne, à la hauteur du *Camping Belle-Montagne*. **Après que les plans des travaux de modification aient été faits, le propriétaire du Camping a fait la demande qu'une nouvelle conduite soit également installée au lieu de voir un fossé être creusé sur son terrain. Pour répondre à cette demande, des changements aux travaux déjà acceptés en juin doivent être apportés.** Il a été accepté à l'unanimité que les travaux sur ce ponceau soient faits selon ces nouveaux changements - sans avoir à faire creuser un fossé - mais, qu'au préalable, le propriétaire du Camping doit signifier son accord par écrit et, aussi, s'engager à assurer l'entretien de la nouvelle installation par la suite.
13. **Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser des travaux de réfection de certaines sections de trottoir sur les rues Laflèche et Bergeron.** Au total, ce sont quelque 70 pieds linéaires de trottoir qui sont visés par ces travaux, effectués par *Les entreprises Raymond Gagnon* de Maskinongé, au coût de 26 \$ + taxes le pied linéaire.
14. Le maire suppléant et conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, a donné **avis de motion que le projet de règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ( du secteur Hunterstown ) sera présenté pour adoption lors d'une prochain séance.**
15. Comme requis par la Loi, **le projet de règlement no. 261 : Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, a été déposé et présenté par le maire suppléant et conseiller responsable du secteur.**
16. **Dans le dossier des pluies diluviennes du printemps dernier qui ont causé des dommages à une section du rang Saint-Louis, à un ponceau du chemin du Bout-du-Monde et à une section du chemin de la Concession, une rencontre a eu lieu entre les représentants municipaux et ceux du ministère de la Sécurité publique.** Lors de cette rencontre il a été convenu que les travaux sont urgents, que la municipalité pouvait demander des soumissions pour faire effectuer les travaux et que le Ministère prioriserait l'analyse du dossier pour établir les travaux admissibles à une aide financière. Puisque les plans et devis sont déjà prêts, il a été résolu à l'unanimité **que des soumissions publiques soient demandées le plus tôt possible pour faire effectuer les travaux nécessaires.**
17. Toujours dans le dossier de la réparation des dégâts causés par les pluies du printemps dernier, il y a lieu de procéder au remplacement de ponceaux sur le chemin de la Concession. **Puisque ces ponceaux de remplacement doivent être produits et que le coût total pour les acquérir est inférieur à 25 000 \$,** il a été résolu à l'unanimité de se les procurer directement auprès de *Industries Atlantic Ltée* de Mirabel, au coût de 13 086,88 \$, taxes en sus.
18. Il a été résolu à l'unanimité **de faire remplacer un ponceau sur la rue Lemaître-Auger.** Ces travaux seront effectués en régie interne à un coût évalué à environ 1 500 \$.
19. Le maire suppléant et conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

### Hygiène du milieu

20. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la demande de **M. Mathieu Lajoie, pour 9113-1920 Québec inc., de raccorder la ferme de poules pondeuses, située sur le rang des Douze-Terres, au réseau d'aqueduc municipal.** L'installation devra être munie d'un compteur d'eau et se faire selon le cadre établi par le règlement municipal no. 240.
21. Il a été résolu à l'unanimité de se procurer, au coût de 748,42 \$ plus taxes auprès de *Veolia Water Technologies Canada inc.* de Saint-Laurent, **une sonde de remplacement pour mesurer le taux de chlore dans le réservoir d'eau potable de la rue Brodeur.**
22. **Pour répondre à des exigences gouvernementales, notre inspecteur municipal doit réussir de nouveau la formation du Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées afin de se maintenir à jour.** Par conséquent, il a été résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à s'inscrire aux Blocs de formation requis qui sont dispensés par le *Collège Shawinigan*, et que la Municipalité acquitte les frais de formation de 2 050 \$ ainsi que les autres frais reliés.
23. Il a été résolu à l'unanimité de faire **récurer les postes de pompage des eaux usées et les conduites du réseau d'égouts pluviaux** par *Service Vacuum St-Paulin* - au coût d'environ 4 000 \$ -, de faire **récurer les conduites du réseau d'égouts sanitaires** par *Les Constructions Leblanc et Sinotte inc.* de Saint-Étienne-des-Grès - au coût d'environ 3 500 \$ - et de faire **sonder les étangs aérés** par *Écho-tech H<sub>2</sub>O inc.* de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - au coût d'environ 1 500 \$.
24. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé a donné l'information à l'effet que la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* tiendra **un écocentre mobile** à Saint-Paulin le samedi 23 septembre entre 10 h et 16 h.

### Santé et bien-être des citoyens

25. **L'Association des aidants naturels du bassin de Maskinongé, qui a son siège social à Saint-Paulin sur la rue Laflèche, a sollicité l'aide de la Municipalité pour faire couler un socle sur son terrain afin d'y installer une sculpture identifiant l'organisme.** Il a été résolu à l'unanimité d'acquiescer à cette demande et d'autoriser les dépenses nécessaires à cette fin.
26. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a signalé que **des représentants de Postes Canada viendront rencontrer les responsables municipaux concernant le déménagement possible de certaines boîtes postales.**

### Aménagement, urbanisme et zonage

27. Leur mandat venant à échéance sous peu, il a été résolu à l'unanimité de **nommer de nouveau MM. Pascal Bergeron et André St-Louis en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.** Leur nouveau mandat prendra fin en septembre 2019.

28. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a indiqué que la professionnelle engagée pour faire la révision complète du plan et de la réglementation d'urbanisme est en train d'apporter les modifications demandées par le service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé et que, le dimanche 10 septembre 2017, à l'occasion de l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA, **la population est invitée à aller visiter la Ferme Steve Croisetière qui est située à Saint-Paulin.**

### **Culture, loisirs et sports**

29. **Afin d'aider la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin dans son démarrage et son bon fonctionnement, le Conseil avait déjà donné son autorisation que soient effectués des achats à être remis à l'organisme.** Des achats ont dû être faits récemment, certains desquels ont nécessité d'être faits en ligne. La Municipalité ne disposant pas de carte de crédit en son nom, la carte personnelle du directeur général a été utilisée à cette fin - la dépense lui a remboursée par la suite. Il a été résolu à l'unanimité de **ratifier les achats récents qui ont été faits pour le compte de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin** : du matériel acheté chez *Bureau en Gros* au coût d'environ 1 472 \$, taxes en sus, et différents répertoires de généalogie, auprès de Mme Rollande S. Gélinas, au coût d'environ 415 \$.

30. En l'absence du conseiller responsable du secteur, le maire suppléant a donné l'information à l'effet que **l'O.T.J. tiendra des activités les 28 octobre et 17 décembre, pour souligner l'Halloween et Noël respectivement. Les feux d'artifice**, qui étaient prévus pour le 1er juillet lors de *La Fête de la Famille* mais qui avaient été reportés suite aux fortes pluies reçues pendant cette journée, **se tiendront lors de l'activité du 28 octobre.**

### **Autres sujets**

31. **MM. Michel Pazué et Richard H. Brown** sont intervenus pendant la parole au public. Ils sont de nouveaux propriétaires sur le chemin du Lac-Bergeron. **Ils ont fait part de leurs préoccupations sur le rehaussement possible du chemin lors des travaux d'infrastructures qui sont prévus dans le secteur et, aussi, concernant l'absence de virée au bout du chemin qui force les automobilistes à utiliser les terrains privés.**

32. **M. Jean-Guy Bastien** est également intervenu. Comme membre du Club VTT, il a adressé **des remerciements pour le développement du dossier de la circulation des véhicules hors route** sur certains chemins municipaux dans le secteur Hunterstown.

33. Par vote unanime, **la séance a été levée.**